Image not found or type unknown

Vte biens après décès donation en avancement d'hoirie

Par **nina110**, le **11/09/2016** à **14:28**

Bonjour,
Chronologie des faits
-1983 donation maison(bien propre) en avancement d'hoirie
70 000 frs à un enfant

-2004 décès donatrice rappel donation pour sa valeur actualisée
epoux usufruitier de la totalité du reste du patrimoine

-2010 donation par la donataire à ses enfants du bien donné en avancement d'hoirie - valeur 100 000 € /2010
-2015 décès de l'usufruitier

-vente du reste du patrimoine mise en vente 200 000 €
3 héritiers dont celui qui a reçu la donation en avancement d'hoirie
Comment le prix de vente va t'il être réparti qu'elle sera le rapport de la donation en avancement d'hoirie ?
Remerciements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés